



PREGNY-CHAMBÉSY

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

MARDI 09 MAI 2023 À 19H00, À LA MAIRIE

Présents : M. THURNHERR Laurent, Président
Mme JULIEN Isabelle, Vice-Présidente
M. ANTILLE Jean-René, Deuxième Vice-Président

Mmes et MM. BASILIO Pedro, CHANTRANUWATANA Charavee,
CONWAY Steven, FREY Edith, HAENNI Nicolas, JUILLERAT Linda,
LAUBER Robin, LETESTU André-Charles, Mme MACH Laura,
OESTREICHER Yves, PASCHE Sonia, PATTYN Dominique,
SCHNELL Martalicia

Excusés : Mme KÖSSLER Catherine et M. GRANDJEAN Dominique

Assistent : M. PASCHE Philippe, Conseiller administratif, Maire
Mme RASMUSSEN Isabelle, Conseillère administrative
M. SCHWARM Philippe, Conseiller administratif
M. CZECH Alexandre, Secrétaire général
M. CARIDAD Alberto, Responsable des finances
Mme BOISADAM Léa, Procès-verbaliste

* * *

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 avril 2023
2. Communications du bureau
3. Communications du Conseil administratif
4. Rapports des Commissions
 - 4.1 Finances
 - 4.2 Sécurité & Mobilité
 - 4.3 Bâtiments & Travaux publics
 - 4.4 Aménagement & Environnement
5. Délibérations
 - 5.1 Délibération relative à l'approbation des comptes annuels 2022 dans leur intégralité
6. Motions
7. Résolutions
8. Pétitions
9. Interpellations
10. Propositions du Conseil administratif
11. Propositions individuelles et questions

- 11.1 Élection du Bureau du Conseil municipal pour la période du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2024
- 11.2 Présentation du calendrier des séances des commissions pour le 2^{ème} semestre 2023
- 12. Divers
- 13. Questions au public

* * *

M. Thurnherr, ci-après « le Président », ouvre la séance à 19h00 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 avril 2023

Sans remarque, le procès-verbal du 4 avril 2023 est approuvé à l'unanimité des voix (13).

2. Communications du bureau

Courrier de l'ACG

Le Président annonce que la commune a reçu la décision de l'ACG suite à l'opposition du 29 avril 2023 relative à la rénovation des machineries du Grand-Théâtre. Le Président cède la parole à Mme Julien pour la lecture du courrier.

[Arrivée de M. Lauber à 19h05.]

3. Communications du Conseil administratif

3.1 Préambule

(M. Philippe Pasche, Maire)

La commune s'est jointe à la célébration par l'Organisation Mondiale de la Santé de ses 75 ans, en déployant son drapeau sur la place Waldstätten du domaine de Penthes et en illuminant le sablier en couleur bleue.

3.2 Cohésion sociale

(M. Philippe Pasche, Maire)

Rien de particulier.

3.3 Sécurité & Mobilité

(M. Philippe Pasche, Maire)

3.3.1 CFF

À la demande de la commune, les CFF ont fait retirer les tags de la promenade de la Pierrière, côté lac.

3.3.2 Passerelle du Vengeron

Dans le cadre des cours de répétition de la PCi de l'ORPC Valavran, la passerelle du Vengeron a été intégralement rénovée (sol en bois, barrières et mains courantes).

3.3.3 Point police

Lors du récent point police du 24 avril dernier, les quelques éléments sont à relever :

- La Police cantonale a effectué plusieurs passages pendant « le Ramadan » pour contrôler les accès Eni et Pierrière.
- Des contrôles de vitesse sont envisagés sur la zone 30 devant les écoles.
- Par suite de la fermeture du passage sous la route Suisse, le trafic se reporte sur le chemin des Cornillons (principalement : 8h30-9h30). Des contrôles ont été et seront encore effectués par la police municipale.

[Arrivée de M. Basilio à 19h09.]

3.3.4 VéloPartage

VéloPartage, un système de vélos en libre-service, est actif depuis 2 ans et demi avec 20 communes participantes sur le Canton. Le prestataire sélectionné par le Département des Infrastructures est au bénéfice d'une concession exclusive d'utilisation du domaine public (c'est-à-dire qu'il n'est pas possible d'avoir un autre système de vélos en libre-service qui cohabite sur le même territoire). De plus, il ne reçoit aucune contrepartie financière, il n'y a donc pas de frais pour la commune.

L'administration a donc approuvé l'extension de ce service sur la commune de Pregny-Chambésy. Les deux emplacements retenus sont :

1. Place de la Gare-de-Chambésy et ;
2. Place du Village.

La concession est assortie d'une redevance d'occupation du domaine public de CHF 10.-/vélo/an. L'OCT se charge de calculer les montants au prorata des communes et les transmet une fois par année. Chaque commune a la charge de facturer le montant lui revenant au prestataire. Les stations sont virtuelles et prennent place sur des stationnements vélos existants, sans privatisation.

3.3.5 Stationnement sur le territoire communal

La procédure des enquêtes publiques est désormais terminée et la publication des arrêtés imminente. Pour mémoire :

- Mise en place du régime 4h sur la totalité de la commune, du lundi au vendredi, de 08h00 à 19h00 ;
- Excepté les zones bleues qui restent inchangées ;
- Mise en place des macarons sur le secteur Chambésy-Dessous en guise de zone-test.

La mise en fonction est toujours prévue pour la fin de cet été.

3.3.6 Rénovation des arcades (Vélosophe et Alimentation)

En sa qualité de Maire, M. Pasche tient à dire quelques mots sur cette thématique.

Comme les membres du Conseil municipal ont pu le constater, les travaux ont à présent débuté sur la place du Village. L'arcade de MM. Bisetti & Halet a été déplacée à Chambésy-Dessous dans l'ex-arcade Ô'Fleurs. La supérette de Mme Duarte a, quant à elle, été déplacée juste à côté, dans l'entrée du chemin de Valérie 17, dans l'ancienne arcade de M. Demetriades.

La commune a accompagné ces deux déplacements de manière très généreuse puisque les locataires bénéficient des mesures suivantes (non exhaustives) :

- Gratuité du loyer (y compris sur l'arcade de remplacement mise à disposition) ;
- Appui financier au déménagement ;
- Appui en matière de communication ;
- Indemnité financière conséquente liée à la potentielle perte de chiffre d'affaires durant les travaux.

M. Pasche ajoute que ces locataires se retrouveront, à l'issue de ces travaux, dans des arcades complètement rénovées et assainies.

Dès lors, il est particulièrement fastidieux et agaçant d'entendre ou de lire les plaintes de certaines personnes à l'égard de la commune et de sa façon de gérer l'accompagnement desdits locataires d'arcades. Sur ce sujet, il laissera son collègue Philippe Schwarm qui a plus particulièrement traité ce dossier apporter un complément.

3.4 Ressources humaines

(Mme Isabelle Rasmussen, Conseillère administrative)

En raison de l'indisponibilité temporaire de deux employés des services extérieurs, deux personnes ont été engagées, en temporaire, pour ces prochaines semaines.

3.5 Bâtiments et travaux publics

(Mme Isabelle Rasmussen, Conseillère administrative)

3.5.1 Espace de sports et de loisirs de Pregny (ESLP)

Étape 1 côté mairie :

- Engazonnement de la partie centrale herbeuse terminée
- Préparation des zones herbeuses renforcées en cours
- Revêtement en enrobé bitumineux en cours

Étape 2 côté Nord :

- Aménagements en cours.

3.6 Sports & Culture

(Mme Isabelle Rasmussen, Conseillère administrative)

Aujourd'hui, malgré une météo maussade, la piscine du Centre sportif ainsi que la buvette de la Pirogue ont officiellement ouvert pour la saison 2023. La soirée d'ouverture du centre sportif aura lieu samedi soir, dès 19h00, avec une ambiance brésilienne en compagnie du groupe Xocolate.

Mme Rasmussen en profite pour informer le Conseil municipal qu'en application de l'extension de l'interdiction de fumer dans les lieux publics, le Centre sportif et de loisirs des Châtaigniers est désormais une zone non-fumeur, à l'exception de la terrasse de La Pirogue et de ses abords immédiats. En conséquence, une signalétique a été mise en place aux entrées du Centre sportif.

Mme Rasmussen rappelle également jeudi soir, à 19h00, la soirée Tapas sur la place du Village, qui sera suivie à 20h30 d'un spectacle de danse de flamenco à la salle communale. Elle invite les habitantes et habitants à y venir nombreuses et nombreux.

3.7 Complément sur le suivi de la rénovation des arcades

(M. Philippe Schwarm, Conseiller administratif)

La commune espère que l'ensemble des travaux seront terminés d'ici la fin de l'année (le planning intentionnel le laisse entendre). M. Schwarm rejoint en sus ce qui a été dit par son collègue. La commune a rencontré quelques difficultés avec l'une des arcades pour trouver une solution de remplacement. M. Schwarm regrette la coopération d'un locataire car il n'est pas possible d'exiger plus que ce que la commune peut donner et il n'est pas possible de s'enrichir sur une phase de travaux. Un équilibre a été trouvé et la commune a été comme à chaque fois plus que généreuse. Selon M. Schwarm, la commune ne peut que regretter les demandes parfois insistantes qui ont abouti à peu alors que la commune a tenté d'assurer la transition. La phase travaux va à présent démarrer. Pour rappel, la rénovation des arcades résulte d'une décision politique.

3.8 Finances

(M. Philippe Schwarm, Conseiller administratif)

3.8.1 Résultats BCGe 2022

Les comptes 2022 de la BCGe ont été présentés lors de l'AG du 2 mai dernier à laquelle M. Schwarm était présent.

M. Blaise Goetschin, Président de la Direction générale (qu'il quittera en fin d'année), a commenté l'exercice record de 2022. Exercice qui a vu le bénéfice net s'élever à CHF 176.0 millions et le chiffre d'affaires atteindre les CHF 475.7 millions.

L'Assemblée générale a procédé à la répartition du bénéfice disponible de CHF 170.7 millions. Une partie de cet excédent est consacrée au remboursement de la dette (datant de sa recapitalisation par le Canton). L'autre partie a été répartie entre les actionnaires publics, institutionnels et privés.

Le dividende, en hausse de 22% par rapport à l'exercice précédent, a été approuvé à CHF 5.50 par action (2021 CHF 4.50 par action).

Pour mémoire la Commune possède 6'780 actions (dont 6'100 inaliénables conformément à la LBCGe du 1er avril 2016) sur un total de 7,2 millions d'actions dont 3'600'720 sont inaliénables et réparties comme suit :

- Canton : 2'400'720
- Ville Genève : 900'000
- Communes : 300'000

Le montant du dividende avant impôt revenant à la Commune se monte à :

$$6'780 \times 5.50 = 37'290.00 \text{ CHF}$$

Ce montant du dividende a été versé sur le compte de la commune en date du 8 mai 2023.

3.9 Aménagement et environnement

(M. Philippe Schwarm, Conseiller administratif)

3.9.1 Éclairage public (un PowerPoint est projeté à l'écran)

M. Schwarm donne lecture de la présentation affichée à l'écran en précisant que la commune reçoit chaque année de la part des SIG un rapport d'entretien (les SIG sont mandatés pour la gestion de l'éclairage public).

La commune comporte 514 luminaires, représentant une puissance totale de 41 KW. L'énergie annuelle consommée est de 170'000 KWh. Un budget annuel comprenant l'entretien et les consommations électriques de 75'000 Fr y est dédié. Malgré les hausses de prix de l'énergie, le budget devrait être respecté cette année. À noter que l'âge moyen des luminaires est de 15.09 ans. Un renouvellement périodique des sources lumineuses est inclus dans le contrat, ceci en fonction du type de source lumineuse. Enfin, les SIG sont intervenus ponctuellement 18 fois, avec un délai de 2.9 jours ouvrables.

M. Schwarm commente ensuite le graphique affiché à l'écran qui montre l'évolution du nombre de luminaires depuis 1997 sur la commune. Ces luminaires ont augmenté en raison de l'évolution de la commune, du nombre d'habitants et de l'éclairage des passages piétons. Au niveau de la consommation, cette dernière diminue malgré l'augmentation des luminaires étant donné que les technologies se sont sensiblement améliorées. M. Schwarm précise que ce rapport d'entretien sera publié sur le site internet de la commune.

3.9.2 Chalet de l'Ours

M. Schwarm remercie l'administration pour l'inauguration du Chalet de l'Ours. La soirée du vendredi était dévolue aux élus. La population a pu visiter le chalet le lendemain (les autorités de la région sont également venues). L'administration est en train de travailler avec le Conseil administratif sur le règlement de mise à disposition du chalet pour subvenir aux envies de chacun, qu'il s'agisse des associations, des colonies ou des habitants. Le Conseil municipal sera tenu informé de la suite.

4. Rapport des commissions

4.1 Commission des Finances du 24 avril 2023

(Rapporteur : M. Lauber)

La commission était consacrée à l'examen des comptes 2022 de la commune. Cet exercice se termine avec un excédent d'environ 8 millions de francs. La grande partie de ce surplus est liée à la réévaluation des biens immobiliers de la commune (exercice quinquennal que fait la commune pour satisfaire aux normes comptables MCH2). Les revenus totaux se montent à 24,5 millions de francs (soit 10 millions de francs de plus que prévus par le budget). Ils sont principalement dus à la réévaluation des biens immobiliers et aux recettes fiscales des personnes physiques légèrement supérieures qu'escomptées. Les charges sont aussi en augmentation importante (de 12 %) mais il s'agit de variations non monétaires liées à la mauvaise performance boursière 2022 et aux moins-values enregistrées par les deux mandats y relatifs.

En résumé, l'exercice se clôture avec un excédent important construit sur des flux non monétaires. Il est de bon ton de rappeler, comme le Conseil administratif l'a fait dans son rapport, un message de prudence notamment par rapport à l'établissement des prochains budgets en raison du transfert des charges prévu du Canton vers les communes. La commission a préavisé favorablement à l'unanimité la délibération relative à l'approbation des comptes 2022.

4.2 Commission Sécurité et Mobilité du 2 mai 2023 (Rapporteur : M. Conway)

M. Conway n'ayant pas reçu le rapport à temps, il l'évoquera lors du prochain Conseil municipal.

4.3 Bâtiments et Travaux publics du 3 mai 2023 (Rapporteur : M. Basilio)

4.3.1 Audition du bureau MAG architectes

La commission a auditionné le bureau MAG sur le remplacement des installations énergétiques et sur la transformation de la buvette du centre sportif. Le bureau MAG a été mandaté suite aux études des installations énergétiques de la buvette et de la piscine. Celles-ci sont alimentées actuellement par des installations au gaz qui se trouvent au sous-sol de l'EMS Nouveau Kermont. Le constat du rapport du bureau thermique Alain Després a démontré que les installations sont vétustes et qu'il fallait les changer. Ce bureau avait fait la proposition d'un système de 230 panneaux solaires avec une PAC ainsi qu'une couverture pour la piscine lorsqu'elle n'était pas utilisée. Par ailleurs, l'enveloppe de la buvette ne respecte plus les normes techniques en vigueur et le rapport a fortement préconisé de la rénover complètement à l'occasion de cette transformation.

Le bureau MAG intervient à partir de là. Son étude vise à proposer quelques pistes de rénovation pour la buvette. Celle-ci se trouve actuellement sur la partie sud de la parcelle et en continuité des vestiaires de la piscine. Trois propositions ont été présentées aux commissaires :

- Option n°1 : Garder le gabarit existant, rénover et surélever le bâtiment ;
- Option n°2 : Garder le gabarit existant, surélever la buvette et l'étendre au sol ;
- Option n°3 : Démolir et déplacer la buvette.

S'agissant de l'option n°3, le représentant du bureau MAG a évoqué l'idée de déplacer la buvette vers l'arrière pour créer une relation meilleure avec les aménagements futurs. Cela permettrait de créer une esplanade en partie avant avec un axe à la fois visuel et physique par rapport à la piscine. L'option n°1 permettrait elle de garder les grands arbres à l'arrière. Elle serait aussi la moins onéreuse avec un processus de conception et de travaux les plus courts. En revanche, l'aménagement serait fixe et l'aménagement paysager à plus grande échelle serait défini par la suite de cette étude. Les SPB seraient de 187 m² environ dans l'option n°1. L'option n°2 disposerait des mêmes points positifs que l'option n°1 mais avec des SBP plus grandes pour le nouveau programme (444 m²). Cependant cette option nécessiterait de couper les arbres. Enfin, l'option n°3 dispose des mêmes points positifs que les deux autres options mais avec une plus grande flexibilité et une meilleure intégration dans l'étude de tout l'aménagement de la zone. Cependant, il s'agirait de l'option la plus chère avec 244 m² de SBP. A la suite des échanges entre les commissaires, un retour des groupes est attendu à la prochaine commission du mois de juin pour donner la direction au projet et ne pas bloquer le reste des aménagements.

4.3.2 Approbation du procès-verbal de la séance du 8 février 2023

4.3.3 Point de situation sur les actions effectuées et à mener concernant Energy Management

Mme Rasmussen a indiqué que le premier point de situation concernant les APE (actions de performance énergétique) est en cours. Ces APE concernent surtout le chauffage et la ventilation des bâtiments. Pour la Mairie, le chauffage de la salle de gym a été arrêté le dimanche. De plus, un radiateur a été déposé dans les combles et des modifications des raccordements de chauffage avec des monoblocs ont été effectuées. Pour les Pitchounets, tout le système de ventilation a été reparamétré.

Pour l'école de Valérie, le module de régulation de la chaudière a été remplacé et pour celle de la Fontaine des modifications de régulation du fonctionnement de la ventilation et du monobloc ont été faites pour optimiser le chauffage. Pour la salle communale, les panneaux photovoltaïques ont été validés par la commission et le montage technique et financier a été établi. Les appels d'offres ont eu lieu pour définir le budget final à la fin mai 2023. Il ne sera pas nécessaire de faire une APA, ce qui permettra aux travaux de commencer rapidement.

S'agissant des rénovations plus lourdes des bâtiments, Mme Rasmussen a rappelé que trois d'entre eux ont été priorisés. Il s'agit en premier lieu du centre sportif dont les installations énergétiques sont en cours après la validation de la commission. L'aménagement du périmètre extérieur du centre sportif est quant à lui en cours d'étude et une présentation sera donnée en commission. Mme Rasmussen indique que le Conseil administratif pourra avancer sur l'avant-projet dès que les retours auront été amenés en commission pour établir un programme clair et demander des permis de construire. Pour l'école de Valérie, l'étude énergétique est en cours avec la réalisation du bilan thermique obligatoire CECB. Cette étude va permettre d'obtenir un certificat pour l'école mais le plus intéressant reste d'avoir ce bilan thermique pour établir la marche à suivre. Quand l'étude énergétique sera terminée, des propositions de variantes pour l'école de Valérie seront présentées en commission. Enfin, le projet est encore en attente pour la Mairie. La commune a suffisamment de projets en cours sur lesquels la commission doit se déterminer. De plus, des travaux ont déjà eu lieu dans des bâtiments de la Mairie et de la salle de gym.

4.4 Commission Aménagement et Environnement du 4 mai 2023 (Rapporteur : Mme Mach)

4.4.1 Point de situation sur la question des déchets

M. Schwarm a présenté les travaux effectués par les équipes de communication en précisant qu'il s'agit d'un rapport intermédiaire qui pourra encore être complété. La présentation consiste en une sélection d'actions par rapport aux points évoqués en commission. La première action vise à faire respecter la règle que les restaurants sont tenus de financer l'évacuation de leurs déchets de cuisine. Ceux-ci sont actuellement mélangés aux ordures des habitants. L'administration prévoit qu'ils soient identifiés par un puçage des containers permettant de peser leur contenu. La seconde action vise à diminuer la quantité de papier jeté à la poubelle en fournissant un autocollant STOP PUB à tous les habitants. La troisième action concerne une mise à jour du guide des déchets actuel notamment sur la localisation des points de récupération et les horaires de levées avec une version anglaise annexée. La quatrième action concerne l'amélioration de la signalisation des points de récupération. La cinquième action vise à sensibiliser la population au tri des déchets avec éventuellement des actions impliquant des jeunes de la commune. Ce point contient aussi la mise en place de banderoles informant d'une amende encourue en cas de déchets déposés abusivement. Ce point est complété par une dernière action sur les poubelles non conformes ne pouvant pas être traitées par les entreprises de ramassage. Des amendes seront prévues à ce sujet une fois que le contrevenant aura reçu des avertissements.

La discussion des commissaires a essentiellement portée sur les actions 1 et 5 qui ne faisaient pas partie des propositions de la commission. La commission a souligné la nécessité d'une bonne communication avec les habitants avant de mettre en place des mesures répressives dont le cadre légal a été questionné. Les commissaires ont également souligné que plusieurs propositions faites en commission ne figuraient pas dans la liste présentée et espèrent que la deuxième mouture pourra en tenir compte, notamment la collaboration avec l'association Zero Waste Switzerland, l'organisation d'ateliers de réparation, la communication par le calendrier annuel et la mise en place de poubelles de tri.

4.4.2 Divers

Le délégué de la commune au GICORD a informé la commission que des artistes vont réaliser une fresque de street art sur le mur qui entoure la cuve. Puis, un point sur le PDCom a été demandé, soulevant différentes questions des commissaires qui peinent à se faire une idée du document actuellement à l'enquête technique.

Enfin une demande d'information sur l'impact du chantier du tunnel des Nations sur la nappe phréatique de la commune a pu être entendue par le Conseiller administratif.

5. Délibérations

5.1 Délibération relative à l'approbation des comptes annuels 2022 dans leur intégralité

Le Président cède la parole à M. Schwarm.

M. Schwarm indique que les Conseillers municipaux ont reçu le projet de délibération. Il ne commentera pas davantage le rapport de M. Lauber qui était exhaustif. M. Schwarm précise ensuite que la dernière séance de la commission des Finances a permis de passer en revue les états financiers et de répondre à toutes les questions posées. La commission a parcouru l'intégralité du budget et l'ensemble des différents crédits budgétaires supplémentaires. Comme évoqué par M. Lauber dans son rapport, il y a parmi le montant de 2,9 millions de francs près de 2,5 millions de francs qui sont des charges non monétaires liées à l'aspect boursier des placements chez la BCGe et Edmond de Rothschild. M. Schwarm annonce ensuite qu'il convient de faire preuve de circonspection quant aux transferts de charges du Canton aux communes. Certaines charges seront récurrentes, comme le SIS qui va augmenter progressivement sur 10 ans. La commune n'a par ailleurs pas reçu le provisionné de la CAP où il y a un déficit de couverture de l'ordre de CHF 1'856'000.- (soit 14 %). Au niveau de la délibération, le contenu reste le même que pour les délibérations précédentes. Les comptes ont été annexés dans leur intégralité au projet de délibération. Puis, M. Schwarm fait remarquer que, selon les indicateurs financiers, la fortune par habitant de la commune (y compris les enfants) se monte à CHF 26'000.- en moyenne. Enfin, M. Schwarm reste à disposition du Conseil municipal pour répondre à des questions éventuelles.

Le Président note que les partis présents étant représentés à la commission des Finances et Mme Kössler étant excusée, il invite les Conseillers municipaux à faire part de leurs remarques. En l'absence de remarques, M. Antille donne lecture du dispositif de la délibération :

*Législature 2020-2025
Séance du Conseil municipal du 9 mai 2023*

Délibération relative à l'approbation des comptes annuels 2022 dans leur intégralité

Vu que conformément à l'art. 30 alinéa 1 lettres d et f LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir ;

Vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC) ;

Vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2022 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal ;

Vu le préavis favorable à l'unanimité de la commission des finances du 24 avril 2023 ;

Vu les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL
dans sa séance du 9 mai 2023

décide

par oui, non et abstention, soit à (l'unanimité des membres présents),

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2022 dans leur intégralité annexés à la présente délibération ;
2. D'approuver le compte de résultats 2022 pour un montant de 16'062'869.49 CHF (dont à déduire les imputations internes de 0 CHF, soit net 16'062'869.49 CHF) aux charges et de 24'530'188.69 CHF (dont à déduire les imputations internes de 0 CHF, soit net 24'530'188.69 CHF) aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à 8'467'319.20 CHF. Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 8'467'319.20 CHF et résultat extraordinaire de 0 CHF ;
3. D'approuver le compte des investissements 2022 pour un montant de 2'664'311.19 CHF aux dépenses et de 28'000.00 CHF aux recettes, les investissements nets s'élevant à 2'636'311.19 CHF ;
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2022, totalisant à l'actif et au passif un montant de 163'285'017.08 CHF ;
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2022 pour un montant total de 2'931'114.47 CHF dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération ;
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

La parole n'étant pas demandée, le Président soumet la délibération au vote :

À l'unanimité des voix (15), le Conseil municipal approuve la délibération relative à l'approbation des comptes annuels 2022 dans leur intégralité.

M. Schwarm remercie le Conseil municipal pour son vote ainsi que M. Caridad pour le suivi et le respect des délais.

6. Motions

Néant.

7. Résolutions

Néant.

8. Pétitions

Néant.

9. Interpellations

Néant.

10. Propositions du Conseil administratif

10.1 Présentation du calendrier des séances des commissions pour le 2^{ème} semestre 2023

M. Pasche annonce que les dates de commission ont été allégées car elles étaient trop rapprochées, ce qui ne laissait pas le temps à l'administration d'obtenir les réponses nécessaires à la séance suivante. Le Président précise que le calendrier se trouve sous l'onglet « agenda » de CMNet.

10.2 Remerciements

M. Pasche transmet ses félicitations à Mme Mach pour son élection au Grand Conseil.

[Applaudissements.]

M. Pasche remercie également le Bureau *in corpore* avec qui il a eu beaucoup de plaisir à travailler cette année. Il souhaite plein de succès au Bureau suivant et relate qu'il aura le même plaisir à travailler avec lui.

11. Propositions individuelles et questions

11.1 Élection du Bureau du Conseil municipal pour la période du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2024

Le Président rappelle que les élections se font à la majorité absolue. Sont considérés comme valables les bulletins rentrés moins les bulletins nuls. Les bulletins blancs sont aussi considérés comme des bulletins valables. Sauf erreur, le consensus initial conclut au sein du Conseil municipal est le suivant : le PLR aura la seconde vice-Présidence, l'Alternative la première vice-Présidence et Le Centre la Présidence.

Élection de la seconde vice-Présidence

M. Basilio indique que le groupe PLR propose M. Thurnherr en tant que second vice-Président.

[Les bulletins sont glissés dans l'urne puis dépouillés.]

Le Président annonce le résultat :

À l'unanimité des voix (15), M. Thurnherr est élu second vice-Président du Conseil municipal du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2024.

[Applaudissements.]

Élection de la première vice-Présidence

M. Antille déclare que le groupe Alternative propose M. Oestreicher à la première vice-Présidence.

[Les bulletins sont glissés dans l'urne puis dépouillés.]

Le Président annonce le résultat :

À l'unanimité des voix (15), M. Oestreicher est élu premier vice-Président du Conseil municipal du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2024.

Élection de la Présidence

M. Haenni annonce que le Centre propose Mme Julien à la Présidence.

[Les bulletins sont glissés dans l'urne puis dépouillés.]

Le Président annonce le résultat :

A l'unanimité des voix (15), Mme Julien est élue Présidente du Conseil municipal du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2024.

[Applaudissements.]

11.2 Présidence de la commission Aménagement

M. Antille souligne que l'Alternative propose que M. Oestreicher soit nommé président de la commission Aménagement en raison du départ de Mme Mach. M. Czech signale qu'il est nécessaire d'attendre la démission formelle de Mme Mach pour se faire. Ce point sera donc mis à l'OJ du prochain Conseil municipal.

11.3 Pompes à chaleur (PAC) géothermiques

M. Oestreicher se remémore que ce sujet a été abordé en commission des Finances. Il souhaite toutefois y revenir brièvement comme il ne sait pas quand aura lieu la prochaine séance. Il rappelle que le projet Christinger a été présenté au Conseil municipal en septembre et décembre 2020. Ce projet prévoyait un système de chauffage par PAC géothermiques. M. Oestreicher se demande si cette approche est toujours d'actualité. M. Schwarm répond par la positive en ajoutant qu'il s'agit de PAC géothermiques alimentées par des panneaux photovoltaïques. Une alimentation de borne électrique et des panneaux solaires pour l'eau chaude sont également prévus. Une présentation plus détaillée pourrait être donnée par l'ingénieur thermique lors d'une prochaine commission.

11.4 Panneaux d'affichage

Mme Frey a constaté que la Mairie a fait déplacer les panneaux d'affichage relatifs aux votations à côté de la salle communale. Elle en remercie l'administration. Elle voudrait ensuite savoir si le nombre de panneaux est prédéfini car elle trouve qu'ils sont un peu trop rapprochés. Mme Frey aimerait également savoir qui décide de l'ordre d'affichage des personnes sur les panneaux d'affichage.

M. Schwarm rappelle que le Conseil municipal a convenu d'un nouvel emplacement des panneaux lors d'une séance précédente en sachant qu'ils doivent être situés à proximité du local de vote, ce qui implique qu'ils soient rapprochés. S'agissant du nombre de panneaux, M. Schwarm n'est pas certain qu'il existe une règle. En ce qui concerne l'ordre d'affichage, le mandataire du Service des votations, la SGA, place les affiches sur les panneaux de manière aléatoire. La commune n'a pas de contrôle dessus. M. Schwarm demande à sa préopinante si des visages étaient plus privilégiés que d'autres, ce que confirme Mme Frey. M. Schwarm ne peut pas exclure que l'afficheur ait des préférences. Il ne connaît toutefois pas cette personne.

M. Antille précise que le parti Libertés et Justice sociale était en première position. Toutes les personnes qui passaient sur le chemin à pied, à vélo et en voiture ne voyaient que cette affiche. D'après M. Antille, il est légalement interdit de mettre en avant un parti plus que les autres. M. Conway fait observer que tout dépendait du sens dans lequel les personnes arrivaient. Dans l'autre sens, elles voyaient les candidats de la gauche en premier.

Le Président propose qu'une résolution soit faite si ce point doit faire l'objet d'une thématique car les propositions et questions ne sont pas sujettes à débat.

11.5 Retour sur la présidence de la commission Aménagement

Il semble pour M. Haenni que le Conseil municipal n'a pas besoin de voter la présidence de la commission l'Aménagement. Il convient simplement de l'annoncer. M. Czech répond par la négative en expliquant que Conseil municipal vote formellement les présidences des commissions.

12. Divers

12.1 Élection de Mme Mach au Grand Conseil

En raison des statuts du groupe des Verts, Mme Mach devra quitter le Conseil municipal suite à son élection au Grand Conseil. Mme Mach a demandé une dérogation qui lui a été accordée pour siéger jusqu'à la fin du mois de juin.

Le Président remercie Mme Mach pour les services rendus au Conseil municipal.

[Applaudissements.]

13. Questions au public

Le Président rappelle que les questions sont destinées à soulever des points d'ordre général et non pas à traiter des questions personnelles ou des sujets déterminés qui deviendraient personnels.

M. Shabi indique que des habitants ont déposé plusieurs pages de signatures qui s'opposent au fait qu'il n'y aura pas de macarons sur l'ensemble de Chambésy.

M. Pasche confirme que le courrier est bien parvenu à l'administration. Il s'agit d'une opposition à l'enquête publique n°6989. L'opposition est arrivée hors délai mais l'administration l'amènera quand même en commission de la Sécurité et de la Mobilité.

M. Shabi précise qu'il y a un traitement favorable pour le bas de Chambésy qui a droit à une zone macaron à l'inverse du haut de Chambésy. M. Shabi peine à comprendre la raison de ce traitement inégal.

M. Pasche rend son préopinatif attentif au fait qu'il n'y a pas de traitement inégal. Une décision a été prise par la commission Sécurité et Mobilité de mettre une zone macaron sur l'ensemble du territoire communal. La commune commence par une phase test à Chambésy-Dessous à un endroit où une pétition avait été déposée il y a plus de quatre ans. M. Pasche relève que la création d'une zone macaron implique de devoir rendre des arrêtés, puis de commander et d'installer des panneaux. La Fondation des Parkings et l'OCT ont conseillé à la commune de monter progressivement en puissance plutôt que de mettre tout le territoire communal en zone macaron pour éviter le risque de revenir en arrière par la suite. Il y a donc une volonté de développer le macaron étape par étape.

M. Shabi se demande ce qu'il adviendra des personnes qui n'ont pas de parking, ce à quoi M. Pasche indique qu'il ne peut pas apporter de réponse hormis le fait de se tourner vers la Mairie pour voir s'il y a encore des places de location à certains endroits. M. Shabi signale qu'il n'y en a pas.

Le Président propose à M. Shabi d'entrer en contact avec la Mairie pour traiter de ces questions.

L'ensemble des points ayant été abordés et la parole n'étant plus demandée, le Président déclare la séance levée à 20h06 et remercie l'assemblée. Le Conseil municipal applaudit M. Thurnherr pour sa dernière séance en tant que Président.

* * *

Le Président : **Laurent THURNHERR**

La Vice-Présidente : **Isabelle JULIEN**

Le Deuxième Vice-Président : **Jean-René ANTILLE**

La Rédactrice du P.-V. : **Léa BOISADAM**

